

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 10 MARS 2006

Afférents au Comité Syndical	182
En exercice	182
Qui ont pris part à la délibération	101

L'an deux mille six

et le : 10 mars

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur PATRICE GROFF

Date de la convocation
28 février 2006

Nombre de Membres présents : 101

Date d'affichage
28 février 2006

Monsieur Daniel SERVAIS est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2005 DU
BUDGET ANNEXE
EAU POTABLE**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005 DU
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

VOTE :

**POUR : 101
CONTRE : 0**

Après avoir approuvé le 10 mars 2006 le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 257.477,17 €

Constate que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 37.782,19 €

**DELIBERATION
N° 2006/04**

Décide, sur proposition du Président, d'affecter à l'excédent reporté, compte 002, pour 257.477,17 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Patrice GROFF

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 10 mars 2006